



## ORCONECTES LIMOSUS (FAXONIUS LIMOSUS)

**Nom commun :** Écrevisse américaine

**Catégorie :** FAUNE

**Famille :** *Cambaridae*

**Milieu :** Eau douce

**Origine géographique :** États-Unis - (Pennsylvanie)

**Nom anglais :** Spinycheek crayfish

**Auteur :** Rafinesque, 1817

**Introduction en France :** métropole

### MODALITÉS DE GESTION

Figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne ([règlement d'exécution 2016/1141](#)), son introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, l'introduction dans le milieu naturel, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de spécimens sont interdits en France par l'[arrêté du 14 février 2018](#).

Une [synthèse des méthodes de contrôle des populations d'écrevisses invasives](#) a été réalisée par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Poulet, 2014) et présente succinctement les différentes méthodes envisageables (contrôle mécanique, physique, biologique, par biocides et autocides).

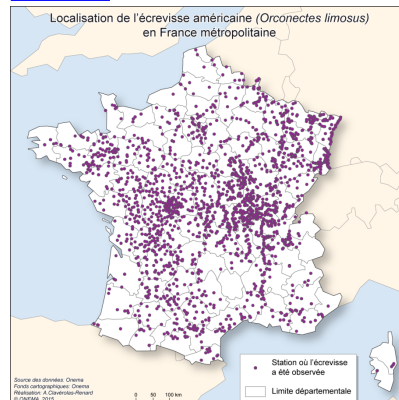
### MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

L'espèce a été importées en Europe à des fins d'élevage à la fin du XIXe siècle, d'abord en Allemagne en 1890, puis près de Fécamp en 1896 ([Collas et al., 2007](#)). Entre 1911 et 1913, deux mille spécimens sont déversés dans le Cher par un amateur (Buffaut, 1925 ; [Basilico et al., 2013](#)). C'est le point de départ de la colonisation du réseau hydrographique français par cette espèce. L'Écrevisse américaine est l'espèce allochtone la mieux représentée sur le territoire national (Changeux, 2003 ; [Collas et al., 2007](#)). L'espèce est observée dans 95 départements, seul le département de la Lozère ne mentionne pas sa présence. L'espèce est désormais présente sur tout le territoire national, à l'exception de la Lozère ([Oieau, 2016](#)).

L'espèce représente une menace pour les écrevisses indigènes, par compétition et par transmission de la peste des écrevisses (aphanomycose), dont elle est porteuse saine ([Basilico et al., 2013](#)).

### Répartitions :

#### En France



#### Dans le monde

**Contributions :** Marc Collas, Agence française pour la biodiversité

**Date de rédaction :** 28/09/2017, version 2. (*Règlementation mise à jour le 23/03/2021*)

## PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expériences de gestion disponibles actuellement [PNR Brenne](#)

[Cellule interdépartementale espèces invasives de Wallonie](#)

[Onema Nord-Est](#)

[Guide d'identification des écrevisses de France](#)

[DORIS](#)

[INPN](#)

[GB NNSS](#)

[Global Crayfish ressource](#)

[Basilico, L. et al. 2013. Les invasions d'écrevisses exotiques, impacts écologiques et pistes pour la gestion. Les rencontres de l'Onema. 41 p.](#)

Buffault P. 1925. Une écrevisse américaine acclimatée en France. Le Cambarus du Cher. Rev. des Eaux et Forêts, 63 : 274-275.

[Collas, M., Julien, C. et Monnier, D. 2007. La situation des écrevisses en France, résultats des enquêtes nationales réalisées entre 1977 et 2006 par le Conseil supérieur de la pêche. Note technique. Bull. Pêche Piscic. 386 : 01-38.](#)

[Magnier J., Petit K. 2016. L'enquête national sur les écrevisses. Office international de l'eau, note technique. 21 pp.](#)

[Souty-Grosset C., Holdich D. M., Noeël P. Y., Reynolds J. D. & Haffner P. \(eds\) 2006. — Atlas of Crayfish in Europe. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 187 p. \(Patrimoines naturels ; 64\).](#)

[Holdich, D.M. et al. 2009. A review of the ever increasing threat to European crayfish from non-indigenous crayfish species. Knowledge and management of Aquatic Ecosystems 11: 394-395.](#)

[COLLAS M., BURGUN V., POULET N., PENIL C. et GRANDJEAN F. \(2015\) - La situation des écrevisses en France, Résultats de l'enquête nationale 2014. Rapport technique, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Vincennes. 32 p.](#)

[GB Non-native Species Risk Assessments](#) Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#).

Espèce dont l'introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, l'introduction dans le milieu naturel, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de spécimens sont interdits par l'[arrêté du 14 février 2018](#) sur tout le territoire métropolitain et en tout temps.

Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques en eaux douces et dont l'introduction est interdite selon les articles [L 432-10](#) et [R432-5 du code de l'environnement](#).

#### **CITATION**

GT IBMA. 2017. *Orconectes limosus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

